

## COMMUNE DE VERT-LE-PETIT



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 22 OCTOBRE 2015

Le 22 octobre 2015, à 20h30, le Conseil Municipal de Vert-le-Petit légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Laurence BUDELLOT, le Maire.

La séance est ouverte à 20h30.

**Sont présents :** Laurence BUDELLOT, François CAMPANA, Marie-José BERNARD, Jean-Marc PINON, Muriel JAEGER, Bertrand BERTUZZI, Jennifer PASQUE, Mireille LOCQUET, Elisabeth CHASSAGNE, Eric VERMEULEN, Jean-Jacques RIQUIER, Pierre MARQUES, Arnaud DALMAI, Sylviane MAZET, Thérèse LEGRAS, Séverine DEWITTE, Corentin DELABRE, Luc BORG.

**Ont donné procuration :**

Hélène LACQUEMENT a donné pouvoir à François CAMPANA.  
Odile BEOT a donné pouvoir à Luc BORG.

Le secrétaire de séance est Jean-Marc PINON.

### **N° 1. ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

Monsieur PINON, Maire adjoint explique que cette séance a pour but de clore le P.L.U. Le dossier est ensuite envoyé aux services de l'Etat qui ont trois mois pour rendre des avis sur le P.L.U.

Il y aura également une enquête publique lors de laquelle les Vertois peuvent venir consulter et émettre des remarques.

Le P.L.U sera enfin voté par le Conseil Municipal afin qu'il remplace le P.O.S.

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2011 a abouti au dossier de projet de révision du P.L.U qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18 ;

**VU** la délibération du conseil municipal, en date du 23 mars 2011, ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixé les modalités de la concertation ;

**VU** le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 27 novembre 2013 ;

**VU** le projet de révision du P.L.U et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

**CONSIDERANT** que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

↪ **ARRETE** le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

↪ **SOMET** pour avis le projet de P.L.U aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet

Conformément au dernier alinéa de l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

**Vote : 18 pour ; 2 contre.**

**La séance est close à 20h45.**

Le 23 octobre 2015  
Le Maire  
  
The image shows a circular official stamp of the Mairie de Vert, Esponie, with the date 'Le 23 octobre 2015' and the text 'Le Maire' above a handwritten signature.